



SEMAINE DE LA SECURITE DES PATIENTS 2013

LE TRAITEMENT PERSONNEL



Le traitement personnel est le traitement que vous prenez au moment de votre admission. **Vous ne devez plus le prendre à la clinique sans avis médical**, pour éviter certains risques, tels que le surdosage ou les interactions !

Vous l'apportez à la clinique (ou son ordonnance), le médecin va alors adapter votre nouveau traitement en fonction de l'ancien.

Votre traitement personnel est remis à votre famille, ou conservé dans l'unité de soins en toute sécurité.

Si votre traitement ne peut être remplacé, ou arrêté, ou n'est pas disponible à la clinique, alors le médecin de l'établissement regardera si vous l'avez amené.

Dans ce cas exceptionnel, votre traitement sera utilisé.

A votre sortie, soit il vous sera rendu, soit il sera détruit avec votre accord, si le médecin qui vous a suivi durant l'hospitalisation arrête le traitement.





SEMAINE DE LA SECURITE PATIENTS 2013

REGLE DES 5B : MEDICAMENT SOUS CONTROLE



Il existe des contrôles pour garantir la sécurité des patients à l'hôpital et notamment la règle des **5B**.

L'infirmière s'assure d'administrer le **Bon** médicament, la **Bonne** dose, la **Bonne** voie, au **Bon** moment et au **Bon** patient.

En tant que patient, vous devez rester acteur de votre traitement, et ne pas hésiter à questionner le personnel en cas d'interrogations !

